

d'autorité et cet élan spirituel qui ne s'adaptait pas moins à son enseignement qu'à son caractère.

Au moment où il ne songeait, dans sa modestie, qu'à poursuivre ses fonctions, la Providence disposait un autre dessein : elle se proposait de lui faire exploiter plus tard un champ vaste comme son mérite ; elle voulut l'initier auparavant à l'art de gouverner.

Le cardinal de Rohan, archevêque de Besançon, qui excellait à discerner les hommes, l'avait depuis longtemps pris en secrète affection. Dès 1830, Thomas était déjà *in petto* vicaire général honoraire, ayant un pied dans sa chaire, et un au conseil ; le dernier jour de février 1832 seulement, nommé vicaire général titulaire, il quitta sa cellule de professeur, qu'il occupait depuis quatorze ans et vint s'établir à l'archevêché. Dans la correspondance autographe du cardinal de Rohan, datée de Rome, Gousset, vicaire général, apparaît comme l'homme de confiance et de conseil, le bras droit de l'autorité diocésaine. C'est Thomas que le cardinal entretient de ses communications à son clergé et avec lui il en discute le texte ; c'est à Thomas qu'il confie ses réflexions sur le choix d'un supérieur de séminaire. C'est avec lui qu'il pèse le mérite d'un Doney, dont il veut contenir l'ardeur intrépide, d'un Mabile dont il veut faire un savant, d'un Caverot dont il estime le zèle, le talent, la piété, au point de le croire également propre à tous les ministères.

Cette situation prépondérante se traduisit bientôt par un fait significatif. En 1833, à la mort du cardinal de Rohan ; l'année suivante, à la mort de Mgr Dubourg, l'abbé Gousset fut nommé vicaire capitulaire du diocèse. Par le fait c'était un évêque noir : il portait le fardeau des sollicitudes ecclésiastiques avec non moins d'aisance que le fardeau de l'enseignement.

Au milieu des préoccupations d'affaires, Thomas n'oubliait point sa science favorite et ses objets de prédilection. Les heures qu'il pouvait dérober aux études et au sommeil, il les consacrait à la composition d'un ouvrage de longue haleine. Il entreprend la justification de la théologie morale du bienheureux Alphonse de Liguori, spécialement sur la question du probabilisme et sur l'administration du sacrement de pénitence. Par cet ouvrage, il va changer l'assiette de la science française, vaincre une routine rigoriste suivie depuis trois siècles et poser, le premier, les principes d'une réforme effective des églises de France.

L'esprit janséniste régnait en maître, affectant dans toutes les questions de doctrine la méfiance du Saint-Siège et de tout ce qu'on